

N° 2023.099 Objet : Avis sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Muret En exercice : 59 Présents : 44 Absents excusés : 7 Procurations : 8 Ayant pris part au vote : 52	Communauté d'Agglomération Le Muretain Agglo Département de la Haute Garonne EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Fonsorbes, salle du Trépadé sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 24 mai 2023

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PÉREZ, DELAHAYE, GERMA, ZARDO, BÉDIÉE, DULON, RUEDA, BELOUAZZA, SIMÉON, SÉVERAC, VITET, MAILHÉ, SUAUD, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHÉ, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, LAMPIN, REFUTIN, NOVALES, BOUTELOUP, STREMLER, SOTTIL, DIOGO, CARLIER, MABIRE, GUERRIOT, GAMBET, VACHER, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, BERGIA, PUIG, MATHEU représentée par BOSS, GASQUET représentée par CARDONA, MORERE représenté par DEJEAN, GARAUD, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL

Étaient absents : Mesdames CREDOT, VALLIER, SUSSET, HUCHON, CAMBEFORT, MM ENJALBERT, CHEBELIN

Pouvoirs :

Madame TOUZET ayant donné procuration à Madame PÉREZ
Monsieur TERRISSE ayant donné procuration à Monsieur ZARDO
Monsieur LOUZON ayant donné procuration à M SÉVERAC
Madame RODRIGUEZ ayant donné procuration à Monsieur SUAUD
Monsieur VIDAL ayant donné procuration à Monsieur REFUTIN
Madame KOFFEL ayant donné procuration à Monsieur STREMLER
Madame GALY ayant donné procuration à Monsieur MONTARIOL
Monsieur CASSAGNE ayant donné procuration à Monsieur PALAS

Madame SIMÉON a été désignée Secrétaire de séance.

Rapporteur : Jean-Louis COLL

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020.072 du 09 juillet 2020 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu les articles L.132-7 et L.153-40 du Code de l'urbanisme concernant l'association des Personnes Publiques à la modification des Plans Locaux d'Urbanisme des communes ;

Vu la délibération n° 2021.181 du 14 décembre 2021 valant approbation du Programme Local d'habitat (PLH) 2022-2027 du Muretain Agglo ;

Considérant que la commune de Muret a transmis, pour avis au Muretain Agglo, son projet de déclaration de Projet emportant mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme.

Analyse et observations du Muretain Agglo

L'objet de la présente déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Muret est de construire un nouveau groupe scolaire dans le hameau d'OX, à proximité directe de l'école actuelle. Cette construction est justifiée par un besoin grandissant en place scolaire (150), par l'état vieillissant, actuel de l'école d'Ox (bâtiments préfabriqués), et par un besoin de réorganiser l'accès au groupe scolaire afin de le rendre sécurisé, confortable, accessible.

Accusé de réception en préfecture
031-200068641-20230530-2023099CC-DE
Reçu le 06/06/2023

Le projet prévoit la construction d'un groupe scolaire maternel et élémentaire permettant d'accueillir les enfants du hameau d'Ox et environs suite à la fin du regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Saint-Hilaire.

Le projet est prévu au sud de la zone AU0 du hameau, au cœur de l'ensemble urbain existant, sur une surface de 1.1 ha. Une zone AUp destinée à l'accueil des équipements d'intérêt collectif est ainsi créée.

Ce projet d'équipement public est inhérent au développement de la ville de Muret.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

ÉMET un avis favorable au projet de déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Muret.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-préfecture le ...06/06/2023
et de la publication le...07/06/2023



Le Président,

André MANDEMENT